

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 19 mars 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 13 mars 2018, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 02 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est interrompue de 17 h 04 à 17 h 32 et est levée à 20 h 47.

**PRÉSENTS** : Mme Appéré, Maire ; M. Sémeril, Mme Briéro, M. Berroche, Mme Rault, M. Bourcier, Mme Debroise, M. Hervé, Mme Briand, M. Le Bougeant, Mme Bougeard, M. Careil, Mme Marchandise-Franquet, M. Chardonnet, Mme Krüger, M. Goater, Mme Noisette, M. Lahais, Mme Rousset, adjoints ; MM. Léziart, Le Gargasson, Ech-Chekhchakhi, Guillotin, Puil, Mme Eglizeaud, M. Maho-Duhamel, Mmes Marie, Robert, M. Besnard, Mmes Pellerin (à partir de 17 h 30), Phalippou (à partir de 18 h 50), M. Morel, Mmes Condolf-Férec, Letourneux, MM. Hamon, Jégou, Mmes Faucheux, Andro (à partir de 19 h 16), Rougier, Sohier, MM. Nadesan, Theurier, Pommier, Tual, Mme Salaün, M. Bongart, Mme Rolandin, MM. Le Brun (à partir de 17 h 42), Cressard, Mmes de Villartay (à partir de 19 h 34), Jouffe-Rassouli, M. Plouvier, Mmes Dhalluin, Bouvet (à partir de 18 h 25), M. Guiguen, Mmes David (à partir de 18 h 38), de Bergevin (à partir de 18 h 32), conseillers municipaux.

**ABSENTS avec procuration de vote** : M. Le Moal représenté par M. Maho-Duhamel, Mme Phalippou représentée par Mme Noisette (jusqu'à 18 h 50 – rapports 61 à 68), Mme Andro représentée par M. Le Bougeant (jusqu'à 19 h 16 – rapports 61 à 81), Mme Daunis représentée par M. Puil, M. Pelle représenté par M. Cressard, Mme de Villartay représentée par Mme Rolandin (jusqu'à 19 h 34 – rapports 61 à 81), Mme Bouvet représentée par M. Plouvier (jusqu'à 18 h 25 – rapports 61 et 92), Mme David représentée par Mme Dhalluin (jusqu'à 18 h 38 – rapports 61 à 86), Mme de Bergevin représentée par Mme Jouffe (jusqu'à 18 h 32 – rapports 61 et 92).

**ABSENTS sans procuration de vote** : Mme Pellerin (jusqu'à 17 h 30 – rapport 61), M. Caron, M. Le Brun (jusqu'à 17 h 42 – rapport 61).

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 61, 92, 86, 91, 62 à 85, 87 à 90, 93 à 111.

M. Lahais est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance du 29 janvier 2018 est adopté.

Le conseil municipal :

61	<b>Compte rendu sommaire du 29 janvier 2018 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 19 mars 2018</b>  - Adopte le Compte rendu sommaire du <b>29 janvier 2018</b>	<b>Unanimité</b>
92	<b>Aménagement et services urbains, environnement - Secteur Guines – Emprunt de 3 000 000 € réalisé par Territoires Publics auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire – Garantie partielle d'emprunt – Convention – Approbation</b>  1 - Accorde la garantie de la Ville de Rennes à hauteur de 80 % pour l'emprunt de 3 000 000 € souscrit par Territoires Publics 2 - Autorise Mme la Maire à signer le contrat de prêt conclu entre la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire et Territoires Publics.	<b>Unanimité</b>
86	<b>Aménagement et services urbains, environnement - Hôtel Dieu – Projet de reconversion du site – Bilan de la concertation préalable – Approbation</b>  - Prend acte du déroulement de la concertation préalable relative au projet de reconversion du site de l'Hôtel Dieu et en approuve le bilan.	<b>Unanimité</b>
91	<b>Aménagement et services urbains, environnement – Quartier centre – Portes Mordelaises, Jardins des remparts – Approbation de l'avant-projet d'aménagements paysagers</b>  1 – Approuve l'avant-projet relatif à l'aménagement paysager des jardins des remparts 2 – Approuve le coût prévisionnel des travaux d'aménagement au stade avant-projet qui s'élève à 5 000 000 € TTC, répartis comme suit : . Restauration des vestiges et de la muraille : 1 023 426 € . Travaux d'aménagement (paysage, sols et réseaux): 2 558 491 € . Ouvrages (passerelles, ouvrages de soutènements, portails) : 1 418 083 €	<b>Unanimité</b>
62	<b>Enseignement, formation – Écoles maternelles et élémentaires publiques – Groupe scolaire Torigné – Validation du programme de restructuration/extension</b>  - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle et le programme relatifs à la restructuration/extension du Groupe scolaire Torigné  * Enveloppe financière prévisionnelle: 4 200 000 € TTC dont 1 600 000 € pour la rénovation thermique du bâtiment, auxquels s'ajoutent 100 000 € TTC d'honoraires divers, 30 000 € TTC de prestations concessionnaires, 50 000 € TTC de mobilier, 220 000 € pour des provisions aléas travaux (hors éventuels surcoûts liés à la découverte d'amiante et plomb ou suggestions fondations) * Le coût global de l'opération s'élève à 4 620 000 € TTC (valeur février 2018)	<b>Unanimité</b>

**63 Enseignement, formation - Activités éducatives périscolaires - Année scolaire 2017-2018 - Ateliers périscolaires - Subventions aux associations - Versement d'un complément d'acompte - Première affectation de crédits 2018**

**Unanimité,  
5 conseillers ne  
prenant pas part au  
vote (Mmes Bougeard,  
Rougier, Marie,  
MM. Hervé,  
Le Bougeant)**

- Approuve le versement d'acomptes sur subventions pour un total de 103 722 € :

Nom de l'association	Complément d'acompte
10 doigts	672,00 €
9 dot 8	336,00 €
Adorer-C'Lab	168,00 €
Akodi Aleyaya	1 176,00 €
Antipode MJC Rennes	3 948,00 €
Art Recherche Technique - Atelier du Thabor	168,00 €
ASPTT Basket	672,00 €
Association 3 regards - Léo Lagrange - Ferme de la Harpe	840,00 €
Association Bourg l'Evêque	210,00 €
Association des étudiants du CFMI	336,00 €
Association les 3 maisons	168,00 €
Association ô	336,00 €
Association Rencontre t Culture Maison quartier de Villejean	1 764,00 €
Atelier Déclic	168,00 €
Brain Up	168,00 €
Bran Systema	336,00 €
C.P.T Cultur' pour tous	2 016,00 €
Centre socio-culturel des Longs Prés	4 200,00 €
Cercle Celtique de Rennes	1 344,00 €
Cercle Paul Bert	29 652,00 €
Clair Obscur	168,00 €
Comité départemental Echecs	1 008,00 €
Compagnie Artefakt	168,00 €
Compagnie Corps Ivoire	1 344,00 €
Compagnie Felicita	336,00 €
Compagnie NOR	336,00 €
Duo danse	168,00 €
Ecole d'Art Martenot	336,00 €
Elan Créateur	336,00 €
Electroni'K	168,00 €
En piste	1 008,00 €
Espace des 2 rives - Rennes pôle Association	336,00 €
Gur Prasad	336,00 €
Gym-Mômes	2 688,00 €
Haute Bretagne Echecs	1 008,00 €
Imag'Essais	336,00 €
In Situ	504,00 €
Institut Confucius	1 344,00 €
Jeanne d'Arc	672,00 €
LA 14	168,00 €
La Guernette avisée	336,00 €
La Plomberie du Canal	840,00 €
L'atelier imprimerie	168,00 €

L'Atelier Sonore	168,00 €
Le Jardin des Mille pas	2 688,00 €
Le jardin Sophrologique	336,00 €
Le Souffle et la Flamme	168,00 €
Le Triangle	3 024,00 €
Les Francas d'Ille et Vilaine	10 416,00 €
Les Petits Débrouillards	1 722,00 €
Les Sans Chefs	336,00 €
L'Œil d'Oodacq	2 184,00 €
Maison de Suède	1 176,00 €
Maison du Ronceray	168,00 €
Maison Internationale de Rennes	336,00 €
Matières créatives	504,00 €
MJC Bréquigny	2 016,00 €
MJC Le Grand Cordel	2 352,00 €
MQ La Touche	1 008,00 €
MQ Nord St Martin - Maison Bleue	588,00 €
MQ Sainte Thérèse	168,00 €
Passion Judo 35	336,00 €
Pepeanim	210,00 €
PHAKT Centre culturel Colombier	672,00 €
Proj'Art	504,00 €
REC Rugby	168,00 €
REC volley	336,00 €
Ren'Yoga Zen	840,00 €
Roazhon Colors	336,00 €
Roller - Breizh - Animations	1 050,00 €
Rue des Livres	336,00 €
Slam Connexion	336,00 €
Source Harmonie	336,00 €
Stade Rennais Athlétisme	504,00 €
Stade rennais rugby	672,00 €
Terre des Arts	336,00 €
Tour d'Auvergne	504,00 €
Ufolep	504,00 €
Union Rennes Basket	1 386,00 €
Univers 7 arrivée	504,00 €
Vilanvi	504,00 €
Association Sève	1 200,00 €
<b>Total général</b>	<b>103 722,00 €</b>

**64 Culture - Action culturelle - Association Ay-roop - Convention pluriannuelle d'objectifs – Subvention Unanimité**

- 1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'association Ay-roop qui prendra effet à la date de sa notification et arrivera à échéance le 31 décembre 2020
- 2 - Autorise Mme la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.

65	<b>Culture – Action culturelle – Aide à l'équipement – Provision– Première affectation de crédits 2018</b>	<b>Unanimité</b>
<p>- Approuve une première affectation de crédits d'un montant de 9 755 € à l'association Demozamau pour l'équipement de ses futurs locaux de répétitions et enregistrement à Maurepas (Pôle Associatif de la Marbaudais) en matériel son et audio-visuel, soit 100 % de la dépense TTC estimée</p>		
66	<b>Culture - Action culturelle – Provision pour actions culturelles – Deuxième affectation de crédits 2018</b>	<b>Unanimité</b>
<p>- Approuve une deuxième affectation de crédits pour un montant total de 300 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Dans le domaine des arts pluridisciplinaires<ul style="list-style-type: none"><li>. 15 000 € à l'association compagnie Engrenage : projet culturel et artistique global et rôle d'acteur ressource dans le domaine des cultures hip hop et funk</li></ul></li><li>* Dans le domaine du théâtre et des arts de la piste<ul style="list-style-type: none"><li>. 8 000 € à l'association Théâtre des Lucioles pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 8 000 € à l'association Réseau Lilas pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 8 000 € à l'association Théâtre à L'Envers pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 8 000 € à l'association Lumière d'août pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 8 000 € à l'association Bob Théâtre pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 8 000 € à l'association aïe aïe aïe pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 8 000 € à l'association 13/10ème en Ut pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 5 000 € à l'association Le Groupe Vertigo pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 5 000 € à l'association l'École Parallèle Imaginaire pour son projet culturel et artistique global ;</li><li>. 5 000 € à l'association Mirelaridaine pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 5 000 € à l'association Kali&amp;Co pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 5 000 € à l'association Zic Z'Art (compagnie Hop Hop Hop) pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 5 000 € à l'association Bakélite pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 3 000 € à l'association W pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 3 000 € à l'association Fièvre pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 3 000 € à l'association 10 doigts compagnie pour son rôle ressource en matière d'actions artistiques et culturelles bilingues Français – Langue des Signes Française</li><li>. 3 000 € à l'association La Caravane Compagnie pour son projet culturel et artistique global</li><li>. 3 000 € à l'association Indiscipline pour son projet culturel et artistique global</li></ul></li></ul>		

- . 3 000 € à l'association Perspective Nevski pour son projet culturel et artistique global
- . 3 000 € à l'association 16 rue de Plaisance pour son projet culturel et artistique global
- . 3 000 € à l'association Bajour pour son projet culturel et artistique global
- . 3 000 € à l'association Le Joli Collectif pour l'organisation de l'évènement Plumes et Goudrons les 16 et 17 mai à Rennes
- . 1 500 € à l'association Houraillis pour accompagner la structuration de son projet dédié à l'accompagnement à l'émergence dans le domaine du spectacle vivant
- \* Dans le domaine de la danse
  - . 11 000 € à l'association Louma : 5 000 € pour son projet culturel et artistique global ; 6 000 € pour l'accompagnement du projet de "laboratoire jeune création européenne" salle Guy Ropartz en août 2018
  - . 8 000 € à l'association Figure Project pour son projet culturel et artistique global
  - . 8 000 € à l'association TM Project pour son projet culturel et artistique global
  - . 3 000 € à l'association Frenetik Family (compagnie Primitif) pour son projet culturel et artistique global
  - . 3 000 € à l'association Erébé Kouliballets pour son projet global d'actions culturelles
  - . 3 000 € à la compagnie Prana pour son projet de création "Un Tracé"
- \* Dans le domaine de la poésie et de la littérature
  - . 4 000 € à l'association La Balade des Livres pour son projet culturel et artistique global
  - . 3 000 € à l'association Travesias pour son projet culturel et artistique global
  - . 1 500 € à l'association Livres de Rue pour l'organisation d'un colloque en juin à Rennes
- \* Dans le domaine de la Musique
  - . 12 000 € à l'association Les Concerts de Midi pour l'organisation d'une saison de concerts de musique de chambre sur le temps du midi
  - . 10 000 € à l'association Le Grand Soufflet pour l'installation de son festival au Thabor du 3 au 13 octobre 2018 et le développement de ses actions culturelles avec ses partenaires éducatifs et sociaux
  - . 8 000 € à l'association Voix réunies pour le projet artistique et culturel de l'ensemble Mélisme(s)
  - . 8 000 € à l'association Planète Jazz pour l'organisation de concerts gratuits au Thabor en Août et pour leur activité de promotion de la musique jazz tout au long de l'année
  - . 7 500 € à l'Orchestre d'Harmonie de Rennes pour son projet artistique et culturel
  - . 7 000 € à l'Association Orgues à Rennes (AOR) pour les Estivales de l'Orgues du 5 août au 2 septembre 2018
  - . 5 000 € à la MJC Béquigny pour accompagner les projets Rennes World Sound et Be Art
  - . 3 000 € à l'association Mass Productions pour son projet artistique et culturel
  - . 3 000 € à l'association La pie qui joue pour le projet artistique et culturel de l'ensemble baroque de Rennes

- . 2 000 € à l'association Dounia pour le temps fort Escales africaines organisé à Rennes du 11 au 20 mai
- . 2 000 € à l'association Crab Cake Corporation pour le fonctionnement de son projet artistique et culturel
- . 1 800 € à l'association Melting Notes Orchestra pour son projet artistique et culturel
- . 1 200 € à l'association Les chanteurs en ambulance pour le projet artistique et culturel du chœur In Paradisum
- \* Dans le domaine des arts visuels
  - . 13 000 € à l'association Lendroit pour l'édition, la promotion et la diffusion d'œuvre d'artistes contemporains sous ses formes imprimées
  - . 9 000 € à l'association L'œil d'Oodaaq pour le fonctionnement de l'association et l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du Festival Oodaaq d'images poétiques, rencontres internationales d'art contemporain, et au titre du fonctionnement associatif
  - . 5 000 € à l'association La Collective qui travaille sur les conditions de création, de production, de diffusion et de réception d'œuvres d'art
  - . 3 000 € à l'association Vivarium pour le fonctionnement global de ce collectif d'artistes
  - . 2 000 € à l'association DDAB (Documents d'Artistes en Bretagne - DDAB et BASE) pour son travail de communication sur la démarche de plusieurs dizaines d'artistes locaux
  - . 1 000 € au Musée d'application (MAE) pour le projet d'exposition, journée d'études et éditions, sur le travail de Sammy Baloji
- \* Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel
  - . 4 000 € à TJT Production pour l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du festival 7ème Lune
  - . 2 000 € à Zanzan films au titre du fonctionnement associatif
  - . 1 000 € à l'association Peti peti qui crée des films et diffuse un cinéma élargi, expérimental, et hors-pistes, et organise des ateliers pédagogiques
- \* Dans le domaine des cultures bretonnes
  - . 6 000 € à l'association la Bouèze pour la mise en œuvre de son projet culturel
  - . 3 500 € à l'association Chubri : actions en faveur de la sensibilisation, la promotion et le développement de la langue gallèse
  - . 3 000 € à l'association la Divskouarn : actions en faveur de la sensibilisation, la promotion et le développement de la langue bretonne
  - . 3 000 € à l'association Bertaeyn Galeizz pour la valorisation et la conservation du patrimoine immatériel de Haute-Bretagne

**67 Culture – Action culturelle - Provision pour innovation et expérimentation artistique et sociale – Première affectation de crédits 2018**

**Unanimité**

- Accorde des subventions pour un montant total de 12 000 € :
  - . 3 000 € à l'association Keur Eskemm : mise en œuvre de leur 3<sup>ème</sup> Laboratoire Artistique et Populaire
  - . 5 000 € à l'association La Collective : organisation du café 420 intitulé "les artistes sont-ils des couteaux suisses ?"

. 4 000 € à l'association Electroni[k] : coordination du dispositif "Passeurs de Culture", organisation de formation et temps de rencontres entre les professionnels de la culture et le champ social et médico-social

**68 Culture - Action culturelle - Provision pour éducation artistique et culturelle - Première affectation de crédits 2018** **Unanimité**

- Approuve une première affectation de crédits pour un montant total de 9 300 € :
  - . 4 400 € à l'association Patchrock : jumelage avec l'école Moulin du Comte autour du projet intitulé "la petite fabrique des images"
  - . 4 000 € à l'association Le Bon Accueil lieu d'art sonore : post résidence d'artiste à l'école élémentaire Champion de Cicé en partenariat avec l'Antipode MJC
  - . 1 300 € à l'association PEP 35 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Ille-et-Vilaine) : projet des classes spécialisées Kerveiza des écoles Carle Bahon et Chateaugiron-Landry, autour de l'écriture d'un livre avec un auteur jeunesse des éditions du mouton à plumes

**69 Sports et jeunesse - Animation sportive - Aide à l'équipement – Affectation des crédits 2018 – ASCL Jeanne d'Arc - Convention financière** **Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Cressard)**

- 1- Approuve l'affectation de crédits pour un montant total de 110 000 €
  - \* Répartition de la première enveloppe au titre de l'aide au financement de l'équipement en matériels sportifs des associations :
    - . 5 678 € à la Tour d'Auvergne : acquisition de cinq perches en fibre de verre pour l'Athlétisme ; en Basket-ball, une table de marque et deux kits de mini-basket ; sept lots de prises d'escalade et de la corde pour la section Escalade ; en Gymnastique, une table de saut de compétition, une mousse de matelas, un porte-mains de compétition pour barres asymétriques et des protections des montants de poutre, chevaux et tables de saut standards. Coût total prévisionnel d'acquisition de 16 453 €, taux de participation de 34,51 % du coût total T.T.C
    - . 3 575 € à l'association Les Vigilants de l'Ouest : acquisition d'une protection de tremplin. Coût total prévisionnel d'acquisition de 5 106,48 €, un taux de participation de 70 % du coût total T.T.C
    - . 579 € à Rennes Évasion Nature : acquisition de kits de sécurité (escalade et alpinisme). Coût total prévisionnel d'acquisition de 1 678,30 €, un taux de participation de 34,50 % du coût T.T.C
    - . 1 839 € au CASAR (Club d'Activités Subaquatiques Rennais) : acquisition de neuf bouteilles de plongée et six gilets de stabilisation. Coût total prévisionnel d'acquisition de 5 328 €, taux de participation de 34,52 % du coût T.T.C
    - . 1 391 € à Handisport Rennes Club : acquisition de quatre batteries de fauteuil, d'une console de réglage de fauteuil, de kits de jeux sarbacane et boccia. Coût total prévisionnel d'acquisition de 4 030,06 €, taux de participation de 34,52 % du coût T.T.C
    - . 1 524 € à la Société des Régates Rennaises : acquisition d'une coque de sécurité, un chariot tractable, de deux paires de rames de pointe et 4 paires de rames de couples. Coût total prévisionnel d'acquisition de 4 416,73 €, taux de participation de 34,51 % du coût T.T.C



. 1 140 € à Rennes Escrime : acquisition de dix kits de tenue complète. Coût total prévisionnel d'acquisition de 3 302,52 €, soit taux de participation de 34,52 % du coût T.T.C

. 1 436 € à l'Association Sportive des Cheminots Rennais : acquisition de seize tatamis. Coût total prévisionnel d'acquisition de 2 052 €, taux de participation de 70 % du coût T.T.C

. 200 € au Club Pugilistique Rennes-Villejean : acquisition d'une armoire de rangement. Coût total prévisionnel d'acquisition de 580,50 €, taux de participation de 34,45 % du coût T.T.C

. 2 880 € au REC Aviron : acquisition d'une coque semi-rigide, de huit paires de rames de couple et un bateau 4 de couple. Coût total prévisionnel d'acquisition de 8 344,89 €, taux de participation de 34,51 % du coût T.T.C

. 258 € à l'Association Sportive des Municipaux de Rennes : acquisition d'une enceinte sur batterie pour l'aquagym. Coût total prévisionnel d'acquisition de 749 €, taux de participation de 34,45 % du coût T.T.C

\* Attribution de la deuxième enveloppe au titre des travaux de maintenance et de sécurité :

. 75 000 € pour l'ASCL Jeanne d'Arc au titre de la 2e tranche des différents travaux de réfection, de maintenance et remplacement d'équipement de sécurité et de contrôle des installations dans ses locaux. Le montant total des travaux, à réaliser sur une période de 3 ans, est estimé à près de 216 365 €, autofinancé à hauteur de 10 %, avec une participation forfaitaire de la Ville

. 14 500 € pour l'AS des Cheminots Rennais Tennis au titre des travaux de rénovation de deux courts de tennis et de la clôture plastifiée norme FFT pour les trois courts de tennis extérieurs. Le montant total des travaux, à réaliser est estimé à 24 351,60 €, soit un taux de participation de la Ville de 59,55 % du coût T.T.C

2- Approuve les termes de la convention à conclure avec l'ASCL Jeanne d'Arc

3- Autorise Mme la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie de la convention

**70 Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision aide aux clubs et animations - Première affectation de crédits 2018 - Conventions financières**

1 – Approuve une première affectation de crédits au titre de l'année 2018 pour un montant total de 924 774 €

2 - Approuve le versement des subventions aux associations désignées conformément aux tableaux 1 et 2 ci-dessous, déduction faite des acomptes versés avant le vote du budget primitif

3 - Approuve les termes des conventions financières à conclure avec les associations : Compagnie des Archers de Rennes, AS du Golf de Rennes

4 - Autorise Mme la Maire à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie des conventions

**Unanimité,  
4 conseillers ne  
prenant pas part au  
vote (Mmes Briand,  
Marchandise-Franquet,  
Fauchoux et  
M. Bourcier)**

TABLEAU N° 1 : Associations Scolaires et Universitaires

Degré	Nom de l'AS	2018
Primaire	AS ECOLE DE ST VINCENT DE LA PROVIDENCE	915 €
<b>Total Primaire</b>	<b>TOTAL PRIMAIRE</b>	<b>915 €</b>
Secondaire	AS COLLEGE LES ORMEAUX	905 €
Secondaire	RENNES ECHANGE SPORTS	1 576 €

Secondaire	AS LP JEAN JAURES RENNES	361 €
Secondaire	AS COLLEGE LE LANDRY	1 133 €
Secondaire	AS SAINT VINCENT - PROVIDENCE	3 810 €
Secondaire	AS LYCEE PIERRE MENDES FRANCE.	404 €
Secondaire	FANION LASSALIEN ST HELIER FLASH	1 869 €
Secondaire	US SAINT MARTIN	636 €
Secondaire	US COLLEGE ET LYCEE ASSOMPTION	2 112 €
Secondaire	AS LYCEE EMILE ZOLA	1 137 €
Secondaire	AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	2 550 €
Secondaire	AS LYCEE JOLIOT CURIE	670 €
Secondaire	AS LYCEE JEAN MACE	1 064 €
Secondaire	AS COLLEGE ANNE DE BRETAGNE	752 €
Secondaire	AS LYCEE CHATEAUBRIAND	398 €
Secondaire	AS SAINTE GENEVIEVE	296 €
Secondaire	AS LYCEE COETLOGON	425 €
Secondaire	AS COLLEGE DES GAYEULLES	528 €
Secondaire	AS TOUR D'AUVERGNE	56 €
Secondaire	AS COLLEGE CLOTILDE VAUTIER	1 094 €
Secondaire	AS NOTRE DAME DU VIEUX COURS	2 268 €
Secondaire	AS COLLEGE DES CHALAIS	911 €
Secondaire	A.S. LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES TILLON	265 €
Secondaire	AS COLLEGE LA BINQUENNAIS	338 €
Secondaire	AS COLLEGE DE CLEUNAY	1 030 €
Secondaire	AS COLLEGE ROSA PARKS	1 213 €
Secondaire	AS COLLEGE DES HAUTES OURMES	458 €
Secondaire	A.S. COLLEGE EMILE ZOLA	367 €
Secondaire	AS LYCEE DESCARTES	85 €
Secondaire	AS LYCEE POLYVALENTE VICTOR ET HELENE BASCH	477 €
Secondaire	A.S EREA DE RENNES	368 €
Secondaire	ASSOCIATION LES HERMINES DE JEANNE D'ARC	71 €
Secondaire	AS LYCEE LOUIS GUILLOUX	372 €
<b>Total Secondaire</b>	<b>TOTAL SECONDAIRE</b>	<b>29 999 €</b>
Universitaire	AS Pôle Agronomique de Rennes	610 €
Universitaire	A.S. Rennes 1	5 226 €
Universitaire	A.S. Rennes 2	4 516 €
Universitaire	A.S. INSA	864 €
Universitaire	A.S. IFPEK	1 021 €
Universitaire	B.D.S. Sup de Co	1 849 €
<b>Total Universitaire</b>	<b>TOTAL UNIVERSITAIRE</b>	<b>14 086 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>

TABLEAU N° 2 : Associations civiles et d'Entreprises

NOM	SUBVENTION TOTALE (Aide à la formation des bénévoles comprise) 2018	Acompte versé en Janvier 2018	Solde subvention à verser
9DOT8	1 412 €		1 412 €
A.S. CREDIT AGRICOLE MUTUEL	223 €		223 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS BOXE THAILANDAISE	1 136 €		1 136 €
A.S. CHEMINOTS RENNAIS FOOTBALL LIGUE	12 466 €	2 300 €	10 166 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS HANDBALL	784 €		784 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS SPORT ADAPTE	578 €		578 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS TENNIS	2 159 €		2 159 €
A.S. MUNICIPALES DE RENNES METROPOLE	1 474 €		1 474 €
A.S. ORANGE CESSON	608 €		608 €
A.S.C. ADAPTEE DE RENNES METROPOLE	531 €		531 €
A.S.C. ENSEIGNEMENT PUBLIC	123 €		123 €
A.T.S.C.A.F.	363 €		363 €
ACADEMIE DE BILLARD DE RENNES CESSON	786 €		786 €
AMICALE CULTURELLE ET SPORTIVE DU C.H.R.	604 €		604 €
AR GWAZI GOUEZ	121 €		121 €
AR MEN BRAS ST MICROELECTRONICS	149 €		149 €
ARGOAT SQUASH	110 €		110 €
ARTISTES ASSOCIES DE LA PETANQUE	414 €		414 €
ARTS MARTIAUX RENNES	111 €		111 €
ASCEE 35	124 €		124 €
ASCL JEANNE d'ARC	17 037 €	4 000 €	13 037 €
ASPTT RENNES	29 907 €	10 600 €	19 307 €
ASSOCIATION ANIMATION ET GESTION CSC LONGS PRES	1 689 €		1 689 €
ASSOCIATION de TAEKWONDO de RENNES METROPOLE	913 €		913 €
ASSOCIATION FORME et DETENTE des RETRAITES	525 €		525 €
ASSOCIATION KHAI MUAY THAI RENNES	1 018 €		1 018 €
ASSOCIATION MOSAIQUE BRETAGNE MAROC	1 592 €		1 592 €
ASSOCIATION PORTUGAISE DE RENNES	412 €		412 €
ASSOCIATION RENNAISE D'HAP KI DO COREEN	1 267 €		1 267 €
ASSOCIATION RENNES CORMORANS	17 380 €	4 100 €	13 280 €
ASSOCIATION SALSA FIEVRA	1 552 €		1 552 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE RENNES	23 911 €	6 700 €	17 211 €
ASSOCIATION SQUASH DE L'HERMINE	430 €		430 €
ASSOCIATION VOVINAM VIET VO DAO RENNES	93 €		93 €

ASSOCIATION ZENTONIC SPORT BIEN-ETRE	223 €		223 €
ATHLETIC CLUB DE RENNES	1 963 €		1 963 €
AVENIR DE RENNES	47 847 €	15 800 €	32 047 €
BASE-BALL ET SOFTBALL CLUB DE RENNES	7 856 €		7 856 €
BREIZH FOBAL KLUB	1 047 €		1 047 €
BREIZH SAUVETAGE COTIER C.A.S.A.R.	9 295 €	3 700 €	5 595 €
CADETS de BRETAGNE	513 €		513 €
CENTRE DE PLONGEE- AQUA DETENTE SIRMER	16 531 €	4 800 €	11 731 €
CENTRE RENNAIS DE QWAN KI DO	87 €		87 €
CHOCK DEE GYM	1 009 €		1 009 €
CLUB DES SPORTS DE GLACE DE RENNES	1 910 €		1 910 €
CLUB NAUTIQUE DE RENNES	9 758 €	2 500 €	7 258 €
CLUB PARACHUTISTE SPORTIF D'ILLE ET VILAINE	2 486 €		2 486 €
CLUB PUGILISTIQUE RENNES VILLEJEAN	140 €		140 €
CLUB RENNAIS DE COURSE D'ORIENTATION	4 565 €		4 565 €
CLUB RENNAIS DE DANSE SPORTIVE (CRDS)	12 366 €	3 000 €	9 366 €
CLUB RETRAITE EN FORME	4 331 €		4 331 €
CLUB SPORTIF DE LA GARNISON DE RENNES	1 584 €		1 584 €
CLUB SPORTIF DES SOURDS DE RENNES 35	35 829 €	9 800 €	26 029 €
COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	12 161 €	2 900 €	9 261 €
CYCLO CLUB RENNAIS	19 253 €	6 500 €	12 753 €
ECOLE DE BUDO - RAJI	2 452 €		2 452 €
ECOLE TAI CHI CHUAN ET QI GONG LE ROSEAU	238 €		238 €
ESPERANCE DE RENNES	81 €		81 €
FOOTBALL CLUB	10 320 €	2 500 €	7 820 €
ETOILE CYCLISTE RENNAISE	2 586 €		2 586 €
FOOTBALL AMICAL DU DIMANCHE	204 €		204 €
FOOTBALL CLUB BEAUREGARD (ex.: Mayotte Ille et Vilaine)	512 €		512 €
FOOTBALL CLUB CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	106 €		106 €
GAZELEC SPORTS RENNES	799 €		799 €
GLS RENNES	306 €		306 €
GROUPE SPELEOLOGIQUE DE RENNES	631 €		631 €
GYMMOME, LE SPORT AU PLURIEL	347 €		347 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BELLEVILLE	234 €		234 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CARREFOUR 18	270 €		270 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES CHAMPS MANCEAUX	278 €		278 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LA TOUCHE	149 €		149 €

HAND BALL DETENTE	7 110 €		7 110 €
HANDISPORT RENNES CLUB	3 237 €		3 237 €
HAUTE BRETAGNE ECHECS	805 €		805 €
JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG	297 €		297 €
KARATE CLUB DE RENNES	1 166 €		1 166 €
KAYAK CLUB DE RENNES	6 166 €		6 166 €
KIN-BALL ASSOCIATION RENNES (KBAR)	147 €		147 €
LA BOULE D'OR RENNAISE	1 436 €		1 436 €
L'ANKOU RENNES FOOTBALL AMERICAIN FLAG ASSOCIATION	2 074 €		2 074 €
LES BEBES DAUPHINS RENNAIS	1 493 €		1 493 €
LES VIGILANTS DE L'OUEST	4 760 €		4 760 €
MAISON DE QUARTIER DE LA BELLANGERAIS	597 €		597 €
MAISON DE QUARTIER DE LA BINQUENNAIS	334 €		334 €
MAISON DE QUARTIER DE LA TOUCHE	181 €		181 €
MAISON DE QUARTIER FRANCISCO FERRER VERN	620 €		620 €
MAISON DE QUARTIER SAINTE THERESE	746 €		746 €
MINH LONG RENNES - CLUB du DRAGON d'OR	346 €		346 €
MJC MAISON DE SUEDE	475 €		475 €
MR FRIZ	3 505 €		3 505 €
OBSERVATOIRE POLE ANIMATION DES RETRAITES (OPAR)	410 €		410 €
OUEST PARKOUR	939 €		939 €
PASSION JUDO 35	11 666 €	3 000 €	8 666 €
PLANEURS D'ILLE-ET-VILAINE	84 €		84 €
R.E.C. AVIRON	5 344 €		5 344 €
R.E.C. BADMINTON	3 770 €		3 770 €
R.E.C. BOXE FRANCAISE	1 001 €		1 001 €
R.E.C. ESCRIME	413 €		413 €
R.E.C. FOOTBALL	424 €		424 €
R.E.C. ROLLER	19 533 €	4 400 €	15 133 €
R.E.C. RUGBY	37 658 €	13 800 €	23 858 €
R.E.C. VOLLEY BALL	51 802 €	17 600 €	34 202 €
RENNES DANSE ET PATINAGE SUR GLACE	5 415 €		5 415 €
RENNES ESCRIME	7 693 €		7 693 €
RENNES EVASION NATURE	585 €		585 €
RENNES FLOORBALL CLUB	227 €		227 €
RENNES GARDEN	3 047 €		3 047 €
RENNES METROPOLE HAND- BALL	25 740 €	6 200 €	19 540 €
RENNES MONOSTARS	461 €		461 €
RENNES NATATION	859 €		859 €
RENNES POLE ASSOCIATION	17 404 €	5 300 €	12 104 €
RENNES SPORTS SOUS MARINS	9 497 €	3 200 €	6 297 €
RENNES SQUASH	1 214 €		1 214 €

RENNES TRIATHLON	18 959 €	4 700 €	14 259 €
RENNES UNIVERSITE CLUB	585 €		585 €
ROAZHON BOWLING CLUB	3 115 €		3 115 €
ROLLER DERBY RENNES	1 546 €		1 546 €
SOCIETE DE TIR LA DUGUESCLIN	6 211 €	3 000 €	3 211 €
SOCIETE DES REGATES RENNAISES	6 037 €		6 037 €
SOCIETE SPORTIVE DE LA SECURITE SOCIALE	295 €		295 €
SPORTING CLUB MAHORAIS DE RENNES	667 €		667 €
STADE RENNAIS ATHLETISME	31 901 €	10 000 €	21 901 €
STADE RENNAIS BASKET- BALL	8 067 €		8 067 €
STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB	22 917 €	10 000 €	12 917 €
STADE RENNAIS RUGBY	30 054 €	9 900 €	20 154 €
TENNIS CLUB LAOTIENS DE RENNES	134 €		134 €
TENNIS CLUB VIET BRETAGNE	236 €		236 €
TOUR D'AUVERGNE	98 679 €	29 300 €	69 379 €
TWIRLING BATON RENNAIS (TBR)	3 011 €		3 011 €
UNION AMICALE SPORTIVE OUEST France	731 €		731 €
UNION RENNES BASKET 35	12 838 €	3 800 €	9 038 €
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	255 €		255 €
VELOCE CLUB RENNAIS	2 513 €		2 513 €
VERTICAL OUEST LOISIRS	2 211 €		2 211 €
WONG FEI ASSOCIATION	384 €		384 €
<b>TOTAL HORS CERCLE PAUL BERT</b>	<b>824 296 €</b>	<b>203 400 €</b>	<b>620 896 €</b>
CPB NORD OUEST FOOTBALL	6 456 €		6 456 €
CPB GAYEULLES FOOTBALL	11 566 €	3 200 €	8 366 €
CERCLE PAUL BERT	272 426 €	82 600 €	189 826 €
CPB CLEUNAY FOOTBALL	7 880 €		7 880 €
CPB VILLEJEAN- BEAUREGARD FOOTBALL	6 814 €	2 900 €	3 914 €
CPB BLOSNE FOOTBALL	11 612 €	3 100 €	8 512 €
CPB BREQUIGNY FOOTBALL	46 724 €	12 800 €	33 924 €
<b>TOTAL SECTIONS CERCLE PAUL BERT</b>	<b>363 478 €</b>	<b>104 600 €</b>	<b>258 878 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 187 774 €</b>	<b>308 000 €</b>	<b>879 774 €</b>

**71 Sports et jeunesse – Animation sportive – Provision pour évènementiel sportif - Deuxième affectation de crédits 2018 – Cercle Paul Bert – Convention financière - Subvention**

**Unanimité**

- 1- Accorde une subvention de 40 446 € au Cercle Paul Bert pour l'organisation de la manifestation "Rennes sur Roulettes"
- 2 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'association
- 3 - Autorise Mme la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie de la convention

72

**Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision Locaux Collectifs Résidentiels - Aménagements 2018 - Subventions d'équipement aux organismes HLM – Première affectation de crédits 2018**

1- Prend acte des travaux réalisés ou à réaliser par les quatre organismes propriétaires de LCR (Archipel Habitat, Office Public NEOTOA, SA d'HLM Aiguillon Construction et SA d'HLM Espacil Habitat) dans divers locaux collectifs résidentiels

2 - Décide l'attribution des subventions d'équipement aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total maximum estimé à 57 827 €.

- **Archipel Habitat** : 100 % du coût prévisionnel HT des travaux (l'organisme récupère la TVA), plafonnés à 15 028 € pour le programme suivant
  - . 78 boulevard de Vitré : travaux d'amélioration thermique (radiateurs) et installation d'un ballon d'eau chaude avec disjoncteur et raccordements
  - . 18 avenue Winston Churchill : remplacement des luminaires et travaux de rafraichissement (peintures)
  - . 10 allée de Brno : raccordement d'un lavabo au ballon d'eau chaude
  - . 11 square de Galicie : remplacement des luminaires et motorisation du volet d'entrée avec contacteur à clé
  - . 12 square de Galicie : remplacement des luminaires
  - . 13 square de Galicie : remplacement des luminaires et installation d'un hublot dans la cuisine
  - . 3 place de Prague : travaux de rafraichissement (peintures) et remplacement de placards
  - . 2 allée de Lucerne : remplacement des luminaires
- **Néotoa** : 100 % du coût prévisionnel HT des travaux (l'organisme récupère la TVA), plafonnés à 5 100 € pour le programme suivant
  - . 11 rue de Lorraine : remplacement du ballon d'eau chaude
  - . 1 allée de Goteborg : remplacement et motorisation des volets
- **Aiguillon Construction** : 100 % du coût prévisionnel HT des travaux (l'organisme récupère la TVA) plafonnés à 21 391 € pour le programme suivant
  - . 11 ter square Charles Dullin : achat de matériaux pour isoler le local
  - . 13-15 rue du Bourbonnais : modification et remplacement des ouvrants (fenêtres, portes-fenêtres) et pose de volets
  - . 5 ter square Dullin : remplacement de luminaires et pose de placards
  - . 55 square Dullin : remplacement de luminaires et de placards
- **Société Anonyme d'HLM Espacil Habitat** : 100 % du coût prévisionnel HT des travaux (l'organisme récupère la TVA), plafonnés à 16 308 € pour le programme suivant
  - . 9 square de Bosnie : pose d'un éclairage extérieur avec détecteur de présence et remplacement des luminaires intérieurs
  - . 2 rue du Bourbonnais : travaux de rafraichissement (peintures, enduit), amélioration thermique (chauffage), changement luminaires
  - . 8 rue du Bourbonnais : pose de grille de ventilation sur la porte d'entrée
  - . 24 rue du Bourbonnais : travaux de rafraichissement (peintures), d'amélioration thermique (chauffage) et changement des luminaires

**Unanimité,  
6 conseillers ne  
prenant pas part au  
vote (Mme la Maire,  
Mmes Condolf-Férec,  
Mme Salaün,  
MM. Maho-Duhamel  
Puil et Theurier)**

. 30 rue du Bourbonnais : travaux de rafraîchissement (peintures) et d'amélioration thermique (chauffage), changement des luminaires, pose d'une grille de ventilation sur la porte d'entrée et création de points lumineux dans les placards

**73 Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Provision animation présence de rue – Première affectation de crédits 2018 – Convention Unanimité**

1- Approuve les termes de la convention multi partenariale établie pour 3 ans, effective à compter du 3 avril 2018, liant la Ville de Rennes, Rennes Métropole et le Département à l'association Breizh Insertion Sport pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif Animation Présence de Rue

2 - Autorise Mme la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat

3- Approuve une première affectation de crédits de 59 550 € de la provision intitulée "Animation Présence de Rue" pour l'année 2018 au titre de l'amorce du dispositif Animation Présence de Rue porté par le nouvel opérateur Breizh Insertion Sport

**74 Sports et jeunesse – Autres actions en faveur des jeunes – Provision pour actions en faveur des 11-15 ans – Première affectation de crédits 2018 Unanimité**

- Procède à l'affectation des crédits pour un montant total de 11 280 € permettant de soutenir 7 des 11 projets réceptionnés selon la répartition suivante :

. 1 500 € à La Maison de Quartier la Bellangerais : organisation d'ateliers d'écriture.

. 2 000 € à l'Association Le Crabe Rouge : projet de conception et de réalisation plastique d'une œuvre.

. 1 380 € à la Maison des Squares : projet visant à formaliser l'accueil à destination des 9-13 ans

. 1 500 € à l'association DANA qui poursuit ses actions artistiques visant à créer des rencontres entre différents publics tout en favorisant un accès décroisé, mixte et diversifié à l'offre culturelle.

. 2 000 € à la MJC Bréquigny : projet d'accompagnement à la pratique du Hip Hop destiné à une trentaine de jeunes

. 1 500 € à l'Antipode MJC afin de formaliser l'accueil à destination des 11-13 ans.

. 1 400 € à l'UFOLEP : projet visant à favoriser les pratiques sportives via l'organisation de tournois de foot (équipe mixte et féminines) sur les city stades dans les quartiers Le Blosne, Villejean et Bréquigny.

**75 Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Provision jeunes en projets – Deuxième affectation de crédits 2018 Unanimité**

- Approuve une deuxième affectation de crédits au titre de 2018 pour un montant total de 7500 €, pour des projets s'inscrivant dans le cadre du Festival Urbaines

. 2 500 € au Grand Cordel MJC pour l'organisation de la soirée d'ouverture, le 7 mars, visant à favoriser la découverte de pratiques urbaines actuelles en valorisant les pratiques artistiques des jeunes.

. 5 000 € à l'Antipode MJC Rennes pour la mise en place de trois temps forts :



- Organisation d'une journée "street-soccer et initiations aux pratiques urbaines", le 8 mars, Mail François Mitterrand
- Accompagnement d'un projet porté par un groupe de jeunes visant à organiser une soirée-concert intitulée "UrbanoRap Party 2" mettant en avant la nouvelle scène rap rennais, salle de l'Antipode, le 10 mars
- Coordination d'une journée dédiée aux sports de glisse sur le streetpark de l'Arsenal, le 25 mars

**76 Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Soutien aux actions en faveur des jeunes – Provision Temps Fort Jeunesse – Deuxième affectation de crédits 2018**

**Unanimité**

- Approuve une deuxième affectation de crédits au titre de 2018, pour un montant total de 12 141 € et le versement des subventions aux associations :
  - . 5 000 € à l'association MJC Maison de Suède au nom de six acteurs jeunesse de Bréquigny pour la mise en œuvre du projet "raconte-moi la jeunesse en grand"
  - . 1 000 € à l'association étudiante les Décloitrés : exposition photographique du 16 au 30 avril, au 4 Bis.
  - . 406 € à l'association Arène théâtre : après-midi culturelle autour des arts vivants le 22 avril, sur la place du Parlement.
  - . 450 € à Antipode MJC Rennes : mise en place d'un porteur de parole, à trois reprises sur le quartier de Cleunay.
  - . 1 020 € à l'association Courts en Betton : organisation le 21 avril d'une projection de différents films autoproduits, suivie d'une table ronde sur la pratique du jeune cinéma à Rennes.
  - . 130 € à Unis cité : organisation de trois actions portées par des volontaires en service civique au sein du programme cinéma et citoyenneté
  - . 1 556 € au Cercle Paul Bert (section Cleunay) : sixième édition de "Bouge ta Courrouze" le 14 avril, événement culturel et sportif destiné à l'ensemble des habitants du quartier
  - . 1 100 € à l'association Check Da Vibe : organisation du END OF THE WEAK RENNES, le 20 avril, édition bretonne d'une compétition nationale d'improvisation qui met en valeur la culture hip hop.
  - . 740 € à l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, AFEV-Rennes : organisation d'une action portée par des bénévoles et des volontaires en service civique qui souhaitent animer une projection, suivie d'un débat autour la pédagogie alternative le 23 avril
  - . 500 € à l'association SOS Handicap : organisation d'une journée de découverte du handisport le 25 avril
  - . 239 € à l'association Hey Hey My Map : atelier "Rennes à la carte", le 21 avril, aux Champs Libres.

**77 Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Autres actions en faveur des jeunes - Provision pour projets étudiants – Deuxième affectation de crédits 2018**

**Unanimité**

- Approuve une deuxième affectation de crédits au titre de 2018 pour un montant de 5 300 € et le versement des subventions aux associations:
  - . 1 500 € à l'association Tous Asie' Muts : 5ème édition de l'Open Bretagne Chine le 29 avril au Couvent des Jacobins

	<ul style="list-style-type: none"><li>. 1 000 € à l'association Awesome, l'association des élèves directeurs d'établissement sanitaire, social et médicosocial : course solidaire le 25 mars au Parc des Gayeulles</li><li>. 1 500 € à l'Arène Théâtre : 26ème édition du festival "Entrez dans l'Arène" du 14 au 24 mars sur le Campus de Rennes 2.</li><li>. 1 300 € à l'association Kejadenn : Semaine de la Bretagne du 26 au 29 mars sur le Campus de Villejean et au 1988 Live Club</li></ul>	
<b>78</b>	<b>Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Loisirs alternatifs pour les jeunes adultes – Provision manifestation ND4J – Deuxième affectation de crédits 2018</b>  - Approuve une deuxième affectation de crédits au titre de 2018, pour un montant total de 10 500 € et le versement des subventions aux associations : <ul style="list-style-type: none"><li>. 4 500 € au Grand Cordel MJC pour l'organisation d'une nuit improvisée le 12 avril dans ses locaux, en partenariat avec l'ASCREB, l'Association Socio-Culturelle des Résidents et Étudiants de Beaulieu.</li><li>. 6 000 € à l'association Badaboum pour l'organisation d'une ND4J dans le Parc de Bréquigny le 1er juin.</li></ul>	<b>Unanimité</b>
<b>79</b>	<b>Interventions sociales et de santé – Autres interventions sociales – Provision diversité culturelle soutien associations – Première affectation de crédits 2018</b>  - Approuve une première affectation des crédits 2018 en accordant des subventions pour un montant total de 9 368 € : <ul style="list-style-type: none"><li>* 1 400 € à l'association Déconstruire pour la programmation du 12 mai à Ropartz sur les enjeux et impacts actuels du racisme en France</li><li>* 1 000 € pour le Centre culturel Avicenne et 1 000 € pour Mosaïque Bretagne Maroc pour le projet la Dalle s'emball</li><li>* 2 040 € pour Sholem pour l'organisation du temps fort autour de la culture Yiddish</li><li>* 1 168 € pour Déclat Femmes pour le spectacle Langues Exil au féminin</li><li>* 1 500 € pour le MIDAF pour le projet Ruptures et résistances en Haïti</li><li>* 500 € pour SOS Homophobie pour la projection organisée dans le cadre de la journée de lutte contre l'homophobie</li><li>* 260 € pour le CRIDEV pour l'organisation d'une causerie sur le thème de l'islamophobie</li><li>* 500 € pour le temps fort Lutte contre les discriminations du Cercle Paul Bert Cleunay</li></ul>	<b>Unanimité, 3 conseillers ne prenant pas part au vote (M. Chardonnet, Mmes Letourneux et Rolandin)</b>
<b>80</b>	<b>Interventions sociales et santé – Provision pour diverses actions en faveur des personnes handicapées – Première affectation de crédits 2018</b>  - Approuve l'attribution de subventions d'un montant total de 7 000 € réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>* 2 500 € à l'association "Zanzan Films" : sixième festival "Arts des différences" du 14 au 18 mars</li><li>* 500 € à l'association hospitalière "Pôle Saint-Hélier Médecine Physique et Réadaptation" : journée "Sport et Handicap" du 30 mars</li></ul>	<b>Unanimité</b>

\* 3 000 € à l'association ABA Ille-et-Vilaine : temps fort sur le thème "Changer le regard sur l'autisme"

\* 1 000 € à l'association Projet Bretagne Sciences Po : journée Handisport le 21 avril, Esplanade Charles de Gaulle.

81	<b>Interventions sociales et santé – Tranquillité publique, prévention de la délinquance - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Convention de partenariat Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 35-22 (DTPJJ 35-22)</b>	Unanimité
	1- Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) 2 - Autorise Mme la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat	
82	<b>Interventions sociales et santé - Tranquillité publique, prévention de la délinquance - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Présentation de la politique publique municipale de médiation</b>	Unanimité
	- Approuve les orientations de la politique de médiation  * Les enjeux de la politique de médiation sont de : formaliser l'articulation entre les différents dispositifs de médiation ; coordonner l'action des médiateurs et celle des autres intervenants ; stabiliser ces dispositifs et les évaluer	
83	<b>Famille – Accueil de la petite enfance – Association pour l'Aide Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir (ASFAD) – Multi-accueil M'Ti moun – Convention – Renouvellement</b>	Unanimité
	1- Approuve les termes de la convention à conclure avec l'Association pour l'Action Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir (ASFAD), pour le financement multi-accueil M'Ti moun 2 - Autorise Mme la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat	
84	<b>Famille – Accueil de la petite enfance – Association Cannelle – Crèche Cannelle – Premier avenant – Réservation de places supplémentaires</b>	Unanimité
	1 - Approuve les termes du premier avenant à la convention à intervenir avec l'association Cannelle pour le financement de la crèche Cannelle, 2 - Autorise Mme la Maire à le signer	
85	<b>Aménagement et services urbains, environnement – Propreté – Facturation des frais d'enlèvement d'office et immédiat d'affichage sauvage – Fixation d'une tarification et accord sur les montants</b>	Unanimité moins 2 abstentions (Groupe Parti de Gauche)
	- Autorise la facturation des frais d'enlèvement d'office de l'affichage sauvage sur la base de forfaits : <ul style="list-style-type: none"><li>- 32 € par affiche</li><li>- 11 € par sticker</li><li>- 30 € par m<sup>2</sup> de marquage au sol type tags ou clean tags</li></ul>	

87	<b>Aménagement et services urbains, environnement - Aménagement des espaces publics en accompagnement de la station de métro de Cleunay – Avant-projet – Enveloppe financière prévisionnelle</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1 - Prend acte de l'avant-projet relatif à l'opération d'aménagement des espaces publics en accompagnement de la station de métro de Cleunay et de l'enveloppe financière prévisionnelle globale, s'élevant à 2 600 000 € HT, soit 3 120 000 € TTC (valeur janvier 2018)</p> <p>2 - Émet un avis favorable sur les ouvrages de compétence communale (espaces verts, toilettes publiques, réseau FOR) et sur l'enveloppe financière prévisionnelle associée, s'élevant à 780 000 € HT, soit 936 000 € TTC (valeur janvier 2018) pour la Ville de Rennes.</p>	
88	<b>Aménagement et services urbains, environnement – Parc Naturel Urbain des Prairies Saint-Martin – Acquisition d'une propriété située chemin canal Saint-Martin</b>	<b>58 voix pour et 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche)</b>
	<p>1- Décide l'acquisition d'une parcelle de terrain non bâtie de 451 m<sup>2</sup>, sise chemin du canal Saint-Martin, au prix de 4 600 € conformément à l'avis des Domaines</p> <p>2 - Autorise Mme la Maire à signer le traité d'adhésion et tous les actes subséquents.</p>	
89	<b>Aménagement et services urbains, environnement – Centre commercial du Gros Chêne – 11 place du Gros Chêne – Acquisition d'une cellule commerciale.</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1- Décider l'acquisition d'une cellule commerciale de 57 m<sup>2</sup> occupée par un coiffeur, au prix de 70 000 €.</p> <p>2 - Autorise Mme la Maire à signer l'acte authentique à intervenir et les éventuels actes subséquents.</p>	
90	<b>Aménagement et services urbains, environnement – 9 rue Paul Féval – Cession de deux appartements par adjudication.</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1- Décide la cession par adjudication de 2 appartements situés au sein de la copropriété du 9 rue Paul Féval</p> <p>* La mise à prix du bien est fixée à 70 000 €.</p> <p>2 - Autorise Mme la Maire à signer le cahier des charges d'adjudication ainsi que tous les actes subséquents.</p>	
93	<b>Aménagement et services urbains, environnement – Redevance de stationnement sur voirie – Modification du périmètre d'application</b>	<b>Unanimité moins 15 abstentions (Mme Sohier, Groupes Mouvement Radical et Alternance 2020)</b>
	<p>1 - Étend à compter du 1er juin 2018 le périmètre de la zone verte de stationnement payant et y applique les règles et tarifs actuellement en vigueur en zone verte</p> <p>* Les extensions représentent environ 1 000 places</p> <p>. Dans le quartier Sud-Gare, périmètre délimité par les rues Paul Féval, de l'Alma, du Général Margueritte et Ange Blaise</p>	

	<p>. Le deuxième périmètre d'extension s'étend approximativement sur les rues comprises entre le Bd de Verdun et le Bd de Lattre de Tassigny</p> <p>. Le troisième périmètre d'extension s'étend sur la rue du Thabor, l'avenue de Grignan et l'ouest de la rue de la Palestine</p> <p>2 - Arrête les nouvelles listes des voiries :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- au niveau desquelles est instituée une redevance de stationnement des véhicules</li><li>- au niveau desquelles le tarif résident est applicable et le zonage correspondant.</li></ul>	
<b>94</b>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Blosne-Est – Lot E11a – Cession de charges foncières à Habitation Familiale – Modification d'une délibération antérieure.</b></p> <p>1- Décide l'aliénation d'une emprise foncière de 1 586 m<sup>2</sup> environ, située 38 boulevard Pierre Lemoine, correspondant aux parcelles CT 704, 708, 711 et 712 au prix, conforme à l'avis des Domaines, de 632 400 € (300 € HT/m<sup>2</sup> de surface habitable).</p> <p>2 - Autorise Mme la Maire à signer la promesse synallagmatique de vente, l'acte authentique et tous documents subséquents.</p>	<b>Unanimité</b>
<b>95</b>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne-Est – Lot E29 – Constat de désaffectation et déclassement.</b></p> <p>- Constate la désaffectation d'une emprise foncière de 1 463 m<sup>2</sup> sise au croisement de l'avenue de Pologne et du bd des Hautes Ourmes et décide de son déclassement.</p>	<b>Unanimité</b>
<b>96</b>	<p><b>Action économique - Energy Cities – Conférence annuelle 2018 – Subvention – Convention.</b></p> <p>1- Décide l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 50 000 € à l'association Energy Cities</p> <p>2 - Approuve les termes de la convention et autorise Mme la Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.</p>	<b>Unanimité</b>
<b>97</b>	<p><b>Action économique – Commerce - Diverses actions – Provision pour animation commerciale – Première affectation de crédits 2018</b></p> <p>- Approuve une première affectation de crédits de 6 650 € :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 650 € à l'association le Carré Rennais : organisation d'un temps d'animation à l'occasion du festival "Travelling", le 21 février, sur la place de la Mairie.</li><li>- 6 000 € à l'association le Carré Rennais pour la course des garçons de cafés le 19 avril</li></ul>	<b>48 voix pour et 12 voix contre (Groupe Écologiste et Mme Sohier)</b>
<b>98</b>	<p><b>Action économique - Actions pour l'emploi - Provision pour emploi associatif local - Conventions bipartites - Deuxième affectation de crédits 2018</b></p> <p>1- Approuve les termes des conventions bipartites à conclure pour 3 ans avec les associations ci-dessous mentionnées</p>	<b>Unanimité</b>

. Pour l'association Stade Rennais Rugby : renouvellement de l'aide au poste d'animateur sportif de proximité

Période de convention : 1er avril 2018 au 31 mars 2021

Montant annuel de l'aide : 8 000 € sur la base d'un emploi à temps plein, donc à proratiser en 2018

. Pour l'association Rencontre et Culture (MQ Villejean) : renouvellement de l'aide au poste d'animateur ludothèque enfance

Période de convention : 9 avril 2018 jusqu'au 8 avril 2021

Montant annuel de l'aide : 10 000 € par an sur la base d'un emploi à temps plein, donc à proratiser en 2018

. Pour l'association Maison de Quartier la Bellangerais : renouvellement de l'aide au poste d'accompagnateur de la vie associative

Période de convention : 12 avril 2018 jusqu'au 11 avril 2021

Montant annuel de l'aide : 3 000 € par an sur la base d'un emploi à temps plein, donc à proratiser en 2018

2 - Annule la délibération n° 0519 du Conseil Municipal du 4 décembre 2017 pour ce qui concerne l'association Electroni[k] qui bénéficiera par avenant simple d'une poursuite de l'aide antérieure, de 8.000 € par an

3 - Autorise Mme la Maire à signer les conventions, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.

**99 Relations internationales - Provision - Aides pour projets à caractère international - Deuxième affectation de crédits 2018**

**Unanimité**

- Approuve une deuxième affectation de crédits pour un montant total de 2 466 € :

. 1 466 € au comité de jumelage Rennes-Poznań afin de financer la résidence artistique de Justyna Wojnowska, artiste polonaise de Poznań, sur le thème du croquis urbain, du 24 mai au 6 juin

. 500 € à l'association Ars Juvenis : concert à la Maison des associations le 27 mai.

. 500 € à l'association Solidarité 35 Roumanie : accueil d'un groupe de 8 musiciens et danseurs roumains du 16 au 26 mars à l'occasion des rencontres Sevenadur.

**100 Administration générale – Compétences – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Modalités d'exercice – Transfert de compétences facultatives**

**Unanimité**

- Approuve le transfert à Rennes Métropole des compétences suivantes :

- la Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols

- la lutte contre la pollution des milieux aquatiques

- la mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Ces trois compétences permettront uniquement de :

. Réaliser des études et des travaux en lien avec la lutte contre la pollution des milieux aquatiques ;

. Mener des actions de sensibilisation et de communication, à l'échelle du bassin versant, à destination des acteurs de terrain (agriculteurs, gestionnaires

de voirie et des espaces verts, industriels, population...), pour expliquer et diffuser les bonnes pratiques respectueuses des milieux aquatiques ;  
. Conduire ou aider à la mise en œuvre d'un programme de reconstitution et de préservation du bocage ;  
. Mettre en place et exploiter des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, permettant d'évaluer l'efficacité des actions mises en place  
- La gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique  
-L'animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

<b>101</b>	<b>Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire – Compte rendu des mois de décembre 2017 et janvier 2018</b>	<b>Le conseil prend acte</b>
	- Prend acte du compte-rendu	
<b>102</b>	<b>Administration générale – Information-communication - Soutien à l'information - Unidivers le web culturel breton - Subvention exceptionnelle d'équipement</b>	<b>Unanimité</b>
	1- Approuve le principe d'un soutien financier à l'association Unidivers 2 - Accorde une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € à l'association pour permettre l'acquisition de matériel informatique.	
<b>103</b>	<b>Administration générale – Information-communication – Provision pour aide aux festivals – Affectation des crédits 2018.</b>	<b>Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Jégou)</b>
	1- Approuve l'affectation de crédits au titre de la provision pour aide aux festivals aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 119 000 € . 25 000 € à l'association Trans Musicales pour la communication du festival Les Rencontres Transmusicales . 15 000 € à la SAEML Théâtre National de Bretagne pour la communication du festival TNB . 15 000 € à l'association Les Tombées de la Nuit pour la communication du festival du même nom . 10 000 € à l'association Electroni[k] pour la communication du festival Maintenant . 10 000 € à l'association Centre de Production des Paroles Contemporaines (CPPC) pour la communication du festival Mythos . 8 000 € à l'association Ay-roop pour la communication du festival du même nom . 8 000 € à l'association Clair Obscur pour la communication du festival Travelling . 5 000 € à l'association Rue des Livres pour la communication du festival du même nom . 4 500 € à l'association Antipode MJC pour la communication du festival Urbaines	

	<ul style="list-style-type: none"><li>. 4 500 € à l'association 3 P'tit Tour pour la communication du festival Bars en Trans</li><li>. 4 500 € à l'association I'm From Rennes pour la communication du festival du même nom</li><li>. 2 500 € à l'association Skeudenn Bro Roazhon pour la communication du festival Yaouank</li><li>. 2 500 € à l'association Crab Cake Corporation pour la communication du festival Big Love</li><li>. 2 500 € à l'association Patchrock pour la communication du festival Les Embellies</li><li>. 1 000 € à l'association Lillico pour la communication du festival Marmaille</li><li>. 1 000 € à l'association Dooinit pour la communication du festival du même nom</li></ul> <p>2 - Approuve les termes des conventions d'objectifs ou avenants aux conventions conclues avec les organisateurs des festivals concernés</p> <p>3- Autorise Mme la Maire à signer lesdites conventions et avenants.</p>	
<b>104</b>	<b>Administration générale – Personnel – Prestations d'action sociale - Plan de Déplacements des Agents - Élargissement des formules existantes - Mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1 - Approuve l'élargissement des formules existantes du Plan de déplacement des Agents par la création d'une nouvelle formule, formule "roulettes"</p> <p>2 - Décide la mise en place et approuver les termes du règlement d'attribution de l'indemnité kilométrique vélo</p> <p>3 - Décide que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er avril 2018</p>	
<b>105</b>	<b>Administration générale – Personnel – Prestations d'action sociale - Garde jeune enfant - Chèque Emploi Service Universel (CESU) - Extension aux agents travaillant sur des horaires atypiques en semaine</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1 - Approuve le versement de la prestation garde jeune enfant aux agents travaillant en horaires atypiques de semaine</p> <p>2 - Décide que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er avril 2018, et feront l'objet d'une expérimentation sur une période d'un an</p>	
<b>106</b>	<b>Administration générale – Personnel - Association Capital Filles – Convention financière – Subvention ordinaire</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1- Approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'association Capital Filles au titre de l'année 2018</p> <p>2 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec l'association Capital Filles</p> <p>3 - Autorise Mme la Maire à signer la convention, et tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat</p>	



107	<b>Administration générale - Personnel – Créations, redéploiement et transformations d'emplois au titre de l'année 2018 – Premier complément</b>  - Prend en compte les propositions qui se traduisent pas deux créations, un redéploiement et deux transformations. Les créations nettes se répartissent entre une création à la Direction de la Police Municipale et une création à la Direction Solidarité Santé	<b>Unanimité</b>
108	<b>Administration générale – Personnel – Agents contractuels - Précisions d'emplois</b>  1 - Approuve les précisions d'emplois relatives aux emplois d'attaché de conservation aux archives et d'attaché à la Direction Education Enfance * Recrutement d'un attaché de conservation aux archives pour un emploi de chef de projet archivage électronique dans le cadre d'un recrutement pour une durée de trois ans, à compter du 1er avril 2018. Rémunération basée sur l'échelle indiciaire du grade d'attaché de conservation, complétée du supplément familial de traitement, le cas échéant, ainsi que des primes et indemnités afférentes à ce grade * Recrutement d'un attaché à la Direction Education Enfance pour un emploi de chargé de projets numériques pour une durée de trois ans, à compter du 1er avril 2018. Rémunération basée sur l'échelle indiciaire du grade d'attaché, complétée du supplément familial de traitement, le cas échéant, ainsi que des primes et indemnités afférentes à ce grade 2 - Fixe les rémunérations liées à ces emplois dans les conditions indiquées ci-dessus	<b>Unanimité</b>
109	<b>Administration générale – Dénominations de voies, d'espaces et d'équipements</b>  - Approuve les nouvelles dénominations de voies et les modifications proposées.  <b>- Créations de dénominations de voies</b> * Quartier 4 - Saint-Martin - ZAC Plaisance . Rue Marie Noël, Poétesse (1883 - 1967), pour une voie privée, avec servitude de passage public, d'orientation Ouest-Est partant du carrefour de l'allée Georges Perros avec la rue de Plaisance et aboutissant sur la rive Nord-Ouest de la rue Armand Rébillon . Rue Colette Cosnier, Universitaire et Écrivaine - Spécialiste de l'Histoire des femmes (1936 - 2016), pour une voie privée, avec servitude de passage public, d'orientation Sud-Nord puis Est-Ouest partant de la rive Nord de la voie dénommée ci-dessus, rue Marie Noël et aboutissant sur la rive Est de la rue de Plaisance * Quartier 5 - Maurepas - Bellangerais - ZAC Maurepas-Gayeulles . Square Sœur Emmanuelle, Religieuse - Petite sœur des pauvres (1908 - 2008), pour un espace requalifié délimité au Nord par la rue d'Erlangen réaménagée, à l'Est, par la rue Poullart-des-Places prolongée, au Sud par l'église Saint-Jean-Marie-Vianney et à l'Ouest, le terrain occupé actuellement par un espace vert, anciennement dénommé Place Susan B. Anthony, par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2017, incluant le parvis de l'église Saint-Jean-Marie-	<b>Unanimité</b>

Vianney. Le nom de Susan B. Anthony fait l'objet de la redénomination ci-dessous

\* Dénomination à un nouvel emplacement

. Square Susan B. Anthony, Féministe et Abolitionniste américaine (1820 - 1906), pour un espace nouvellement aménagé, au Sud de l'avenue de Rochester et à l'angle de celle-ci avec la rue Parmentier. Emplacement plus approprié pour Susan B. Anthony, qui résidait à Rochester (voir ci-dessus)

**- Dénomination d'équipement**

\* Quartier 9 - Cleunay - Arsenal-Redon - La Courrouze

. Pôle éducatif Simone Veil, Femme politique – Déportée (1927 - 2017), pour une structure regroupant une crèche et une école dans le quartier de La Courrouze

\* Bilinguisation : Français/Breton des créations de dénominations de voies et du nouvel équipement précités

**- Redéfinition – Prolongement - Officialisation**

\* Quartier 3 - Bourg-L'Évêque - La Touche - Moulin-du-Comte

\* Redéfinition :

. Rue Jean Turmeau : Voie d'orientation Nord-Sud en boucle partant et aboutissant à la rive Sud de la rue de Brest

. Allée Jean Turmeau : Mode doux, d'orientation Sud-Ouest - Nord-Est, partant de la rue des Polieux et aboutissant à la voie précédente, rue Jean Turmeau

\* Quartier 9 - Cleunay - Arsenal-Redon - La Courrouze

\* Voie d'accès au garage atelier de la ligne B du Métro

. prolongement la rue Jean Perrin : Voie d'orientation Nord-Est

- Sud-Ouest, partant de l'actuelle rue Jean Perrin, passant sur la passerelle de la Guérinais et aboutissant au garage atelier de la ligne B du Métro

. Officialisation de la dénomination passerelle de le Guérinais pour le pont qui enjambe la rocade Ouest et qui est traversée par la rue Jean Perrin prolongée, ci-dessus

\* Validation de la Mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande

. Le conseil municipal de Saint-Jacques-de-la-Lande a validé la dénomination de la rue Élise Deroche, Première aviatrice brevetée au monde (1882-1919), proposée par le Conseil Municipal de Rennes le 4 décembre 2017

. Il a également décidé de dénommer rue des Munitionnettes la nouvelle voie située sur son territoire et dans le prolongement de la rue du même nom dénommée par la Ville de Rennes, le 5 juillet 2010

. La définition de la rue Elise Deroche est désormais : Voie en "U" d'orientation Sud-Nord – Est-Ouest – Nord-Sud, conjointement avec la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, partant et aboutissant sur la rive Sud de la rue des Munitionnettes, prolongée

**- Régularisation d'intitulés de plaques de rues**

**110 Administration générale – Représentation de la Ville - Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL Assurances) - Conseil d'administration - Renouvellement**

**Unanimité**

- Confirme la représentation de la Ville par M. François Galard au Conseil d'administration de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales

**111 Administration générale – Cité Internationale Paul Ricœur – Gestion de l'Association Foncière Urbaine Libre de l'ensemble immobilier – Groupement de commandes avec le CROUS et l'UBL – Convention constitutive – Approbation – Désignation de représentants au sein de la Commission de Marché du groupement**

**Unanimité**

**Élection : MM. Hervé et Léziart**

1- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, l'UBL, et le CROUS, pour la consultation relative à la gestion de l'Association Foncière Urbaine Libre de l'ensemble immobilier " Cité Internationale Paul Ricœur"

2- Autorise Mme la Maire à la signer, ainsi que tout avenant éventuel, étant précisé que toute modification ayant un caractère substantiel ferait l'objet d'une nouvelle DCM

3- Procède à la désignation des deux représentants de la Ville qui seront membres de la commission de marché du groupement de commandes constitué entre la Ville, l'UBL et le CROUS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 47.

Le Secrétaire,

Tristan LAHAIS

---

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 22 mars 2018

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ